

Décision n°12/2012 de l'Instance Nationale des Télécommunications en date du 16 février 2012 portant adoption de la charte de nommage du domaine arabisé "تونس".

Vu la loi n°2001-1 du 15 janvier 2001 portant promulgation du code des télécommunications telle que modifiée et complétée par la loi n°2002-46 du 7 mai 2002 et la loi n°2008-1 du 8 janvier 2008 notamment ses articles 40, 41 et 41 bis,

Vu l'arrêté du Ministre des Technologies de la Communication du 02 décembre 2009, portant approbation du plan national de numérotation et d'adressage,

Vu l'arrêté du Ministre des Technologies de la Communication du 09 janvier 2010, fixant les redevances d'attribution des ressources de numérotation et d'adressage,

L'Instance Nationale des Télécommunications décide :

Article premier : Est adoptée en vertu de cette décision la charte de nommage du domaine arabisé "تونس".

Article 2 : Cette décision entre en vigueur dès sa publication sur le site web de l'Instance.

Cette décision a été rendue le 16 février 2012 sous la présidence de **Monsieur Kamel SAADAoui** et en présence des membres de l'Instance, messieurs :

- **Mohsen JAZIRI** : vice président de l'Instance
- **Houcine JOUINI** : membre permanent de l'Instance
- **Mohamed SIALA** : membre de l'Instance
- **Fayçal BEN HELAL** : membre de l'Instance
- **Houcine HABOUBI** : membre de l'Instance

Le Président de l'Instance Nationale
des Télécommunications

Kamel SAADAoui